GUIDE

IKO.COM/COMM/FR

Programmes de garanties limitée Toitures de bâtiments commerciaux

Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M)

Garantie Diamant limitée

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

IAAP

IKO COMMERCIALE®

Spécifiez en toute Confiance.

Programmes de garanties limitée
Toitures de bâtiments commerciaux

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

FRAIS DE LA GARANTIE DIAMANT	
PÉRIODE	FRAIS
5 ans	0,06 $/pi2 (minimum de 600 $)
10 ans	0,11 $/pi2 (minimum de 900 $)
15 ans	0,15 $/pi2 (minimum de 1 200 $)
20 ans	0,20 $/pi2 (minimum de 2 000 $)

Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane

La Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M)

La Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M) de IKO s'applique aux systèmes commerciaux installés dans le cadre de projets commerciaux et industriels par un entrepreneur-couvreur autorisé en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO (IAAP) et couvert par une assurance responsabilité civile valide. La Garantie limitée (M&M) couvre les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux requis pour réparer ou remplacer les membranes de IKO dont un défaut de fabrication ayant causé des infiltrations dans le toit a été constaté. Cette garantie limitée n'est pas calculée au prorata sur la période de la garantie et est assujettie aux modalités, conditions et restrictions de la garantie limitée (M&M). Pour avoir droit à la Garantie limitée (M&M) l'entrepreneur-couvreur doit remplir et acheminer la demande de garantie limitée aux Services techniques IKO pour traitement. Pour plus d'information, veuillez consulter un exemplaire de la Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane sur le site Web https://www.iko.com/comm/terms-warranties-legal-notices/.

La Garantie Diamant limitée

La Garantie Diamant limitée de IKO ne s'applique qu'aux systèmes commerciaux installés dans le cadre de projets commerciaux et industriel par un entrepreneur-couvreur autorisé (IAAP Diamant) en vertu du programme d'applicateur approuvé de IKO et couvert par une assurance responsabilité civile valide. La Garantie Diamant limitée comporte des frais; elle couvre les coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux requis pour réparer ou remplacer les membranes de IKO et les matériaux de IKO qui font partie du système de toiture dont un défaut de fabrication ou vice d'installation ayant causé des infiltrations dans le toit. La Garantie Diamant limitée n'est pas calculée au prorata sur la période de la garantie et est assujettie aux modalités, conditions et restrictions de la garantie limitée. Veuillez consulter la Garantie Diamant limitée ou communiquer avec votre représentant IKO pour obtenir de l'information concernant les documents requis pour présenter la demande de garantie. Les frais de la Garantie Diamant limitée sont calculés selon la dimension du toit et la période de garantie demandée. Pour plus d'information, veuillez consulter un exemplaire de la Garantie Diamant limitée sur le site Web https://www.iko.com/comm/terms-warrantieslegal-notices/.

Veuillez noter que les produits IKO doivent être utilisés pour obtenir ces garanties. Toute substitution de produits IKO doit être approuvée par les Services techniques IKO au préalable.

Pour toute information additionnelle sur le programme de garantie Diamant et les documents justificatifs requis, veuillez consulter IKO.COM/COMM/FR.

Remarque : La couverture de la Garantie Diamant limitée n'est pas calculée au prorata. Veuillez consulter le tableau de la Garantie limitée pour bâtiments commerciaux et industriels au Canada pour plus de détails. La demande de Garantie Diamant limitée doit être envoyée à IKO au moins deux semaines avant le début des travaux et doit inclure une copie du plan du toit, les détails de la toiture et le devis du projet afin de s'assurer que le système proposé est conforme aux exigences de IKO.

Programmes de garanties limitée
Toitures de bâtiments commerciaux

LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane (M&M) et La Garantie Diamant limitée

GARANTIE LIMITÉE M&M ET LA GARANTIE DIAMANT LIMITÉE TOITURES MULTICOUCHES		
SOUS-COUCHE	SURFAÇAGE	SOLINS
10 ans		
3 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
1 pli No. 15 et 2 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
15 ans		
1 pli MF-95-SS-Base et 2 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
2 plis MF-95-SS-Base*	Asphalte et gravier*	2 plis de bitume modifié
1 pli No. 15 et 3 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
20 ans		
4 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
1 pli MF-95-SS-Base et 3 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
1 pli MP-180-SS-Base(2,5) et 2 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié
2 plis MP-180-SS-Base (2,5)*	Asphalte et gravier*	2 plis de bitume modifié
1 pli No. 15 et 4 plis Type IV	Asphalte et gravier	2 plis de bitume modifié

*L'adhésif Cold Gold^MC peut être utilisé. Remarque : sauf indication contraire, tous les solins doivent être fabriqués à partir de membranes bicouches de bitume modifié avec armature de polyester.

PROGRAMME DE GARANTIE M&M ET LA GARANTIE DIAMANT LIMITÉE TOITURE DE BITUME MODIFIÉ	
SOUS-COUCHE	MEMBRANE DE FINITION
10 ans	
95	MP-180 ou 250 ou ArmourCool^MC ou Prevent^MC ou HD Finition
180	MP-180 ou 250 ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition
15 ans	
2 plis de MF-95-SS-Base*	Asphalte et gravier*
180	250 ou ArmourCool ou PrevENt ou HD Finition
HD	250 ou ArmourCool ou PrevENt ou HD Finition
Fast-N-Stick^MC	250 ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition
20 ans	
2 plis de MP-180-SS-Base (2,5)*	Asphalte et gravier*
Armourvent^MC	250 (5,0) ou ArmourCool ou PrevENt ou HD Finition
180	250 (5,0) ou ArmourCool ou PrevENt ou HD Finition
HD	250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition
Fast-N-Stick	250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition
Armourbond^MC (Flash ou 180)	250 (5,0) ou ArmourCool ou Prevent ou HD Finition
Armourbond Flash Sand ou ArmourStick^MC HD-Base	ArmourStick HD Finition

*L'adhésif Cold Gold^MC peut être utilisé. Remarque : sauf indication contraire, tous les solins doivent être fabriqués à partir de membranes bicouches de bitume modifié avec armature de polyester.

Programmes de garanties limitée
Toitures de bâtiments commerciaux

IKO offre une gamme de garanties pour toitures de bâtiments commerciaux pour répondre à différents besoins, allant de garanties limitées sur les matériaux calculées au prorata à la Garantie Diamant limitée qui couvre les matériaux et la mise en œuvre.

En ce qui concerne la couverture de la Garantie limitée sur les matériaux, il n'est pas nécessaire que l'entrepreneur-couvreur soit autorisé ou approuvé par IKO. Cette garantie est émise par l'entremise des détaillants et seulement la signature de l'entrepreneur-couvreur est requise pour que la garantie soit valide.

Quant à la Garantie limitée sur la main-d'œuvre et la membrane, l'entrepreneur-couvreur doit être autorisé en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO. Dans le cas de la Garantie Diamant limitée, l'entrepreneur-couvreur doit être autorisé Diamant en vertu du Programme d'applicateur approuvé de IKO.
Les détails concernant les procédures d'inscription et les programmes de formation qui sont requis peuvent être obtenus auprès de votre distributeur de matériaux de toiture ou de votre représentant IKO.

Votre représentant des services techniques IKO se fera un plaisir de vous renseigner sur le niveau de couverture de garantie dont vous avez besoin et de vous donner tous les détails spécifiques quant à son obtention.

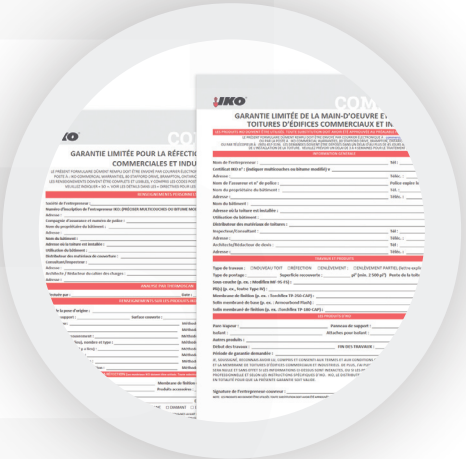

Veuillez faire parvenir toute correspondance et toute question à :
Services techniques IKO
Garanties commerciales
40 Hansen Road South, Brampton, ON
Téléphone : 1-888-766-2468
Courriel : commercialwarranties@iko.com

IKO® COMMERCIALE®
Spécifiez *en toute* Confiance.

Pour plus d'information concernant nos produits, communiquez avec un représentant IKO, votre maître couvreur, ou directement avec nous en composant le : **Canada 1-855-IKO-ROOF (1-855-456-7663)**, ou en consultant notre site **Web IKO.COM/COMM/FR.**

Remarque : l'information contenue dans le présent document est modifiable sans préavis.
IKO n'assume aucune responsabilité pour les erreurs qui auraient pu se glisser dans le présent document.

© Touts droits réservés 06/25 • MM5L189